

**Des espèces sauvages torturées sur commande contre de l'argent :**  
**Le Comité français de l'UICN et le Jane Goodall Institute France demandent une commission d'enquête sur les réseaux de diffusion de vidéos de tortures d'animaux sauvages**

Communiqué de presse – 13 mai 2026

**Alors que Le Parisien révèle ce matin l'existence de réseaux organisés de torture filmée d'animaux sauvages à des fins commerciales, le Comité français de l'UICN et le Jane Goodall Institute France demandent la création d'une commission d'enquête parlementaire. Ils annoncent avoir saisi ce jour les présidents des groupes politiques des deux chambres parlementaires.**

### **Un nouveau visage du trafic d'espèces sauvages**

Le trafic d'espèces sauvages est la quatrième forme de criminalité transnationale organisée au monde, générant entre 7 et 32 milliards de dollars par an et impliquant près de 180 pays. Le Comité français de l'UICN et le Jane Goodall Institute France le documentent et le combattent depuis des années, aux côtés des autorités françaises et européennes. Les faits révélés aujourd'hui représentent une aggravation inédite de ce phénomène : des singes, tortues et oiseaux sont torturés sur commande, leurs supplices filmés, monétisés par abonnement et diffusés entre membres de groupes en ligne. Ces réseaux reproduisent la même structure que celle des réseaux pédocriminels, en externalisant le crime pour échapper aux juridictions nationales, via des commanditaires étrangers faisant appel à des exécutants locaux pour la diffusion numérique.

**Ce n'est plus seulement une atteinte à la biodiversité. C'est un commerce de la cruauté.**

### **Nos travaux communs sur le trafic des espèces sauvages**

Depuis plusieurs années, nos deux organisations, aux côtés de IFAW France, WWF et l'AFdPZ portent ce combat : Constat lors de visites des infrastructures douanières de l'aéroport Roissy-CDG, publication de 25 recommandations concrètes à l'occasion de la COP CITES 19 (novembre 2022), dont le renforcement des cadres réglementaires, des sanctions effectives et de la coopération judiciaire internationale, organisation d'un colloque international sur l'amélioration de la coopération contre le trafic des espèces sauvages et le braconnage (mars 2023), réunissant magistrats, douanes, OFB et ONG, et d'ateliers sur le trafic des espèces lors du Forum européen de la conservation de la nature (2024), en préparation du Congrès mondial de la nature de l'UICN.

Ces travaux nous permettent d'affirmer avec certitude que **le commerce organisé et transnational de contenus de torture animale filmés sur commande ne fait l'objet d'aucune qualification juridique spécifique en droit français à ce jour.**

**Nous demandons une Commission d'enquête sur les réseaux de torture filmée d'animaux sauvages : commerce en ligne, criminalité organisée et vides juridiques**

Avec pour objectif notamment de :

- **Mesurer l'ampleur réelle du phénomène** : combien d'abonnés en France, quelles plateformes, quels flux financiers. Les chiffres existent : Europol et les ONG spécialisées les ont. Il faut les mettre à disposition des parlementaires.
- **Identifier et combler les vides juridiques** : ce commerce organisé n'est pas qualifié par le droit français. Ce n'est pas une lacune technique : c'est une impunité. La commission doit produire une proposition législative.
- **Contraindre les plateformes**, YouTube, Snapchat, WhatsApp ont hébergé ces contenus. La commission doit établir leur responsabilité et les mécanismes de sanction effectifs, au-delà des déclarations d'intention.
- **Protéger les mineurs**, ces contenus sont accessibles en un clic. Des mineurs en sont aujourd'hui spectateurs, parfois recruteurs. La commission doit traiter ce volet avec l'urgence qu'il mérite.
- **Bâtir une réponse judiciaire internationale** : les commanditaires sont à l'étranger, les exécutants aussi. Sans coopération renforcée avec les pays de production, toute loi nationale restera lettre morte.

*"Nous avons documenté le trafic d'espèces sauvages sous toutes ses formes. Les informations issues de notre réseau international sur cette nouvelle mode montrent des animaux dont le supplice est filmé, commandé et payé comme un divertissement. Ce n'est plus seulement une atteinte à la biodiversité ; c'est un effondrement moral que nos sociétés doivent nommer et sanctionner. La fenêtre est ouverte : le Parlement doit s'en saisir."*

Maud LELIEVRE - Comité français de l'UICN

*« Jane Goodall a consacré sa vie à nous apprendre que les animaux ressentent, souffrent et ont une vie intérieure. Ce que nous découvrons aujourd'hui — des êtres vivants torturés sur commande pour le plaisir de spectateurs anonymes — est une négation absolue de tout ce que la science et l'éthique nous ont enseigné. Nos équipes sur le terrain constatent depuis des mois que ces réseaux recrutent là où les espèces sont les plus vulnérables. Nous ne pouvons plus attendre : la France doit se doter des outils juridiques pour nommer ce crime et le poursuivre. »*

Galitt KENAN - Jane Goodall Institute France

---

## CONTACT PRESSE

### Comité français de l'UICN

Maud Lelièvre  
Présidente  
Maud.lelievre@uicn.fr  
06 85 64 27 26

Dalia Dahmani  
Chargée Communication  
dalia.dahmani@uicn.fr  
07 61 14 68 72

## Jane Goodall Institute France

Galitt Kenan  
Directrice Générale  
galitt.kenan@janegoodall.fr  
06 29 46 71 86

---

**À propos du Comité français de l'UICN :** Réseau de 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités locales, 64 ONG et 300 experts, le Comité français de l'UICN est le porte-voix de l'UICN en France. Il mène depuis 2021 un programme actif de lutte contre le trafic des espèces sauvages, en lien avec les douanes, l'Office français de la biodiversité et les autorités judiciaires.

**À propos du Jane Goodall Institute France :** Engagé depuis 1977 pour la protection des grands singes et de la faune sauvage, le JGI France conduit en 2026 une campagne nationale contre le trafic des espèces sauvages, avec des outils pédagogiques, des actions de plaidoyer et des partenariats institutionnels.